

dans la Commission. Tout simplement, j'ai dit ce que j'ai dit dans mon examen en chef, c'est-à-dire que M. McGreevy avait l'air de contrôler et se servait toujours du nom de Sir Hector, et j'ai voulu m'assurer par des conversations privées avec Sir Hector, comme par des conversations privées avec M. McGreevy, si c'était bien là le cas. Alors, j'ai dit certaines choses à M. Langevin qui m'ont été répétées ensuite, surtout les derniers mots que je viens de dire : que si la Commission ne faisait pas bien il dissoudrait la Commission. Ces mots m'ont été répétés et rapportés par M. McGreevy, et cela établissait que les communications se faisaient entre M. McGreevy et Sir Hector."

Ensuite, à la page 499 :

*" Par M. Amyot :*

" Q. Si ce n'était pas suivant ce que vous considérez juste de faire à cette époque, pourquoi n'en avez-vous pas parlé devant la Commission, ou à Sir Hector Langevin ?—R. Je n'en ai pas parlé à Sir Hector Langevin, j'avais ses paroles que je vous ai rapportées, savoir : que je devais agir et ne pas faire d'erreur ; de suivre M. McGreevy, et que je ne pouvais pas me tromper, qu'il était notre ami mutuel, un homme de confiance—et je l'ai suivi. Je n'en ai pas parlé devant la Commission, parce que c'était le désir de M. McGreevy que l'on n'en parlât pas.

*" Par M. Curran :*

" Q. Ainsi c'est en sa qualité de ministre des Travaux Publics que vous aviez des relations avec Sir Hector ?—R. Toujours avec Sir Hector.

*" Par M. Amyot :*

" Q. De combien de membres se compose la Commission du havre ?—R. Nous étions neuf.

" Q. Cinq étaient nommés par le gouvernement ?—R. Oui, cinq par le gouvernement.

" Q. Et c'est la majorité des neuf qui nommait le président ?—R. Oui, monsieur.

" Q. Avez-vous eu connaissance s'il y a eu un contrat de fait pour trente-cinq centins la verge pour le creusage du bassin ?—R. Il y a eu deux contrats.

" Q. Le deuxième contrat ?—R. Oui monsieur.

" Q. Vous n'avez fait que ratifier les instructions qui sont arrivées d'Ottawa ?—R. Oui, par l'entremise de M. McGreevy qui parlait au nom de M. Langevin, et je crois que j'en ai parlé au ministre comme je l'ai dit quand j'ai été examiné précédemment.

" Q. Vous avez dit que le contrat pour le dragage à trente-cinq centins avait été donné sur des ordres et des directions donnés par M. McGreevy comme représentant Sir Hector Langevin sur la Commission du havre ?—R. J'ai dit que je voyais par cela qu'après avoir été renseigné par M. McGreevy que c'était correct, cela avait été décidé par toute la Commission tel que c'est entré dans les minutes.

" Q. N'est-il pas vrai que ce contrat de trente-cinq centins dont vous venez de parler, comme ayant été donné parce que M. McGreevy avait demandé que cela se fit ainsi au nom du ministère a été donné à une assemblée de la Commission tenue le 10 mai 1887, et que cela a été fait sur une lettre écrite par M. Perley ?—R. Je ne vous dis pas qu'il n'est pas venu une lettre de M. Perley. Je ne vous parle pas de cela du tout, mais je vous dis que j'ai eu l'idée de M. McGreevy me disant qu'on devait le faire : que c'était la meilleure chose à faire et qu'on devait le faire."

Dans son témoignage qui a été soigneusement préparé et écrit d'avance, Sir Hector Langevin ne fait aucune allusion au témoignage ci-haut de M. Dobell et ne met pas en doute l'exactitude du témoignage de M. Valin concernant ce contrat et d'autres contrats des Commissaires du havre, à l'exception d'un. Sir Hector dit :

" M. Valin dit, dans son témoignage, que je lui ai dit de toujours suivre M. Thomas McGreevy dans le bureau de la Commission du havre de Québec, et qu'il a toujours agi ainsi, convaincu qu'il était que tel était mon désir. Je nie cela positivement. M. Valin se trompe évidemment."